

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le vendredi 28 mars 2025 à 17h30 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT, Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Catherine FILIPOV, Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

Excusés : Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à M Michel DABOUT, M Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, Mme Anne JOSEPH donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, M Germain LELARGE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Didier PAPELOUX.

Quorum : 7

A été désignée en qualité de secrétaire : Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 11/01/2025 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Approbation du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte de Gestion 2024.

3) Compte Administratif 2024

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 411 837,26€
Dépenses	1 092 062,45€
Total excédentaire de	<b>319 774,81€</b>

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	2 663 231,80€
Dépenses	3 555 282,88€
Total déficitaire de	<b>892 051,08€</b>

Résultats budgétaires de l'exercice 2024 : **déficit de 572 276,27€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le Compte Administratif 2024.

4) Décision d'affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2024, les résultats, qui sont conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 : 319 774,81€

Report de 2023 : 417 661,78€

Part affectée à l'investissement de l'exercice 2024 : 417 661,78€

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 : 319 774,81€

- Section d'Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 : - 892 051,08€

Report de 2023 : 807 526,58€

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 : - 84 524,50€

Restes à réaliser :

- dépenses : 1 160 000,00€

- recettes : 0€

Besoin de financement à la section d'investissement : 1 244 524,50€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation des résultats.

5) Attribution des subventions 2025

<b>DEMANDES</b>	<b>VOTE</b>
APPAAR	200
Association Hironnelle de la Mer	250
Association le Petit Foc	250
Association Lire et Faire Lire	200
ADMR	350
Avant-Garde Deauvillaise (AGD)	200
Banque alimentaire calvados	150
Comité liaison anciens combattants	150
Croix Rouge Française Deauville Trouville	150
Donneurs de voix	150
GV Cap Forme	150
Ligue contre le cancer Calvados	225
Restaurants du cœur Calvados	150
SDAC (Refuge animal)	200
Secours de la Côte Fleurie	150
SNSM Honfleur	200
SNSM Trouville	200
Théâtre Catherine de la Porte	150
US Villervillaise	1500
Théâtre chez Colette	6 000
<b>Total</b>	<b>10 975</b>
	-----
Sans affectation	1687
<b>Total</b>	<b>12 662</b>
	-----

Subventions communales (permis, vélo, bac...)	2 000
Subventions ravalement	2 600
Subvention SPL Marketing	738
	-----
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>18 000</u></b>

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que par délibération en date du 20/10/15, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes Villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire et les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux.

Le conseil municipal décide de participer au prix des cours de tennis à hauteur de 30€ par enfant et par an pour tous les jeunes Villervillais.

Le conseil municipal décide de participer au prix des stages de voile à Villerville à hauteur de 30€ par enfant et par an pour tous les jeunes Villervillais (principaux ou secondaires), qui sera réglé directement au CNV et pour un maximum de 1 500€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 16/09/2021, le conseil municipal a autorisé l'adhésion pour le personnel communal à la bibliothèque municipale avec un tarif réduit de 50% soit 6€ pour 1 personne et 7,50€ pour 1 famille.

Le Conseil décide d'octroyer au personnel communal une participation à l'adhésion à l'association GV Cap Forme à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes Villervillais peuvent solliciter les aides suivantes :

- une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€, octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.
- une « bourse au permis de conduire » octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 35h de bénévolat d'une durée d'un an à compter de la demande, directement versée à l'auto-école.
- une subvention à chaque nouveau bachelier en fonction de sa mention (sans mention : 50€, AB : 60€, B : 80€, TB : 100€) sur présentation d'un justificatif et d'un RIB.

Monsieur le Maire rappelle que les Villervillais principaux peuvent solliciter une subvention (1 subvention octroyée pour l'année 2024) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion acheté dans un magasin. Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo neuf ou d'occasion acheté dans un magasin, dans la limite de 300€ par vélo par foyer pour l'année 2025.

Le Conseil décide d'octroyer une aide de 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer villervillais sur présentation d'une facture à l'adresse de Villerville, d'un RIB et d'une photo une fois le récupérateur installé.

Les subventions ci-dessus nommées ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Mme DIERRE Sophie qui n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR et Mme DROUEN Corinne qui n'a pas pris part au vote de la subvention GV Cap Forme).

6) Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 354 112,00€
Section d'investissement	3 229 274,00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le BP 2025.

7) Fixation du taux de fongibilité 2025

Suite au passage à l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est proposé d'autoriser monsieur le Maire pour 2025 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le taux de fongibilité 2025 à 7,5%.

8) Vote des taux d'imposition 2025

Les bases étaient auparavant fixées pour 2024 :

Foncier bâti	32,01 %
Foncier non bâti	20,68 %
TH (résidences secondaires)	9,51%.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la Taxe d'Habitation (TH) a été supprimée sur les résidences principales.

Proposition de pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 et ce, pour la 28<sup>ème</sup> année consécutive.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés

9) Horodateurs : attribution du marché

La consultation s'est terminée le 03/03/2025.

7 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises mais seule INDIGO Park a déposé 1 offre comprenant les éléments suivants :

N° des prix	Désignation	Unité	Prix total HT
1	Mise à disposition de 5 horodateurs par des appareils conformes aux prescriptions mentionnées dans le CCTP, y compris pose et mise en service des horodateurs	Forfait	8 050 €
2	Exploitation des 5 horodateurs du 1er avril au 15 novembre. Ce prix annuel comprend l'ensemble des opérations et prestations décrites au CCTP (y compris hivernage)	Forfait	20 900 €
3	Mise en place d'une solution de paiement mobile	Forfait	2 100 €
4	Mise en place d'une solution dématérialisée des différents forfaits	Forfait	1 350 €
<b>Montant total H.T.</b>			<b>32 400,00 €</b>
TVA 20%			6 480,00 €
<b>Montant total T.T.C.</b>			<b>38 880,00 €</b>

Dans le DCE, il est demandé à l'entreprise une plus grande réactivité lors des dépôts d'espèce. La transmission de l'ensemble des recettes en espèce collectées devra être fait dans la journée à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) et la transmission des états aux services municipaux des recettes dans un délai de 24 heures.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'attribution du marché à l'entreprise INDIGO Park pour un montant annuel de 32 400,00€ HT soit 38 880,00€ TTC.

#### 10) Protocole financier transactionnel du lot 1 NGE Fondations

Après une longue négociation, NGE Fondations et la commune de Villerville ont trouvé un accord sur les travaux à intégrer au protocole financier transactionnel d'un montant de 446 882,87€ HT soit 536 259,44€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce protocole.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés Monsieur le Maire à signer le protocole financier transactionnel d'un montant de 446 882,87€ HT soit 536 259,44€ TTC.

#### 11) Avenant du lot 2 Colas

Il est proposé de valider l'avis favorable de la CAO du 24/01/2025 sur la modification n° 3 du marché du lot 2 COLAS des travaux de confortement de la falaise comprenant des travaux supplémentaires d'un montant de 9 183,80€ HT soit 11 020,56€ TTC. Le marché du lot 2 passe à 473 829,29€ HT soit 568 595€29€ TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés monsieur le Maire à signer la modification n° 3 du marché du lot 2 COLAS des travaux de confortement de la falaise d'un montant de 9 183,80€ HT soit 11 020,56€ TTC.

#### 12) Avenant du lot 3 Oxalis

Il est proposé de valider l'avis favorable de la CAO du 24/01/2025 sur la modification n° 2 du marché du lot 3 Oxalis Paysage des travaux de confortement de la falaise comprenant des adaptations du projet d'un montant de 2 814,51€ HT soit 3 377,41€ TTC. Le marché du lot 3 passe à 177 995,60€ HT soit 213 594,72€ TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés monsieur le Maire à signer la modification n° 2 du marché du lot 3 Oxalis Paysage des travaux de confortement de la falaise d'un montant de 2 814,51€ HT soit 3 377,41€ TTC.

#### 13) Avenant de ANTEA Groupe

Suite aux retards pris par les travaux de confortement de la falaise, il est nécessaire de valider l'avenant n°4 d'ANTEA Groupe qui rallonge la durée de leur marché de Maîtrise d'Oeuvre. Cet avenant est d'un montant de 15 392,20€ HT soit 18 470,64€ TTC. Le marché passe à 383 986,31€ HT soit 460 783,57€ TTC. Conformément à l'autorisation environnementale, la falaise fera l'objet d'un suivi, comprenant notamment un entretien courant et spécialisé, un dispositif de surveillance et d'auscultation.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 d'ANTEA Groupe qui rallonge la durée de leur marché de Maîtrise d'œuvre et d'un montant de 15 392,20€ HT soit 18 470,64€ TTC.

#### 14) Annualisation du temps de travail

Suite à l'avis favorable du comité social territorial du CDG 14 concernant l'annualisation du temps de travail, il est proposé de la valider.

##### 1. Personnel ST

A partir de janvier 2025, l'année va être découpée en 3 cycles de 4 mois de 30h, 35h et 40h :

- a. Hiver (dès lundi 6 janvier, février, novembre, décembre) : 30h/semaine  
8h30 - 12h00 et 13h30 - 16H00
- b. Printemps (dès lundi 3 mars, avril, mai, lundi 3 au 31 octobre) :  
35h/semaine  
8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30
- c. Été (dès lundi 2 juin, juillet, août, septembre) : 40 h/semaine  
2 Equipes vont alterner d'1 semaine sur 2, les horaires suivants :
  - 1<sup>ère</sup> équipe : 7h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00
  - 2<sup>nd</sup> équipe : 10h00 - 14h00 et 15H00 - 19H00

Le service technique travaillera sur une amplitude horaire plus longue de 7h00 à 19H00.

Les poubelles seront à faire tous les dimanches matin du 13 juillet à fin août.

2. Garde municipale (en fonction des besoins de surveillance et sécurité lors des festivités)
  - a. De janvier à avril : 09h - 12h et 13h - 18h
  - b. En mai, juin, et de septembre à décembre : 10h – 13h et 15h – 19h
  - c. En juillet et août, alternance de semaines :
    - o 11h – 13h et 14h – 19h
    - o 09h – 12h et 13h – 17h
  - d. L'ASVP aura les horaires en juillet et août de la garde mais en alternance avec la garde :
    - o 09h – 12h et 13h – 17h
    - o 11h – 13h et 14h – 19h
3. APC  
Proposition d'enlever les 3h00 du vendredi après-midi en janvier, février et mars pour rajouter 1 après-midi en décembre, et de mi-juin à mi-août.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés l'annualisation du temps de travail présenté ci-dessus.

#### 15) Embauche ASVP

Il est proposé d'embaucher 1 ASVP pour la période estivale (juillet à août 2025).  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'embauche d'1 ASVP pour juillet et août 2025.

#### 16) Remplacement d'agent indisponible

Il est proposé de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'embauche des agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles.

#### 17) Accroissement temporaire d'activité pour le service technique

Il est proposé d'embaucher d'1 adjoint technique pour la période allant du 17/03/2025 au 31/10/2025.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'embauche d'1 adjoint technique du 17/03/2025 au 31/10/2025.

#### 18) Saisonnier pour les services technique et administratif

Il est proposé d'embaucher 1 adjoint technique pour la période allant de juin à sept 2025 et 1 adjoint administratif l'été.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'embauche d'1 adjoint technique de juin à sept 2025 et 1 adjoint administratif l'été.

#### 19) Participation aux frais de scolarité 2024-2025

L'école Jeanne d'Arc à Trouville-sur-Mer sollicite une participation pour les 13 enfants villervillais, 5 enfants en classes maternelles et 8 en classes élémentaires.  
Il est proposé de participer à hauteur de 150€ par élève.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés la participation à hauteur de 150€ par élève.

20) SPL Tarifs marketing territorial 2025

Approbation des tarifs 2025 liés au contrat d'objectifs marketing conclu entre la commune et la SPL.

**ENCARTS PUBLICITAIRES - Tarifs 2025 HT**

NOUVEAUX GUIDES inDEAUVILLE "LES INCONTOURNABLES"					
Tarifs HT	<b>4e de couverture</b>	<b>3e de couverture</b>	<b>2e de couverture</b>	<b>Page intérieure</b>	<b>Demi-page (fin de magazine)</b>
	1 890 €	1 390 €	1 390 €	800 €	690 €
<b>Bandeaux e-newsletter hebdo "Ma semaine inDeauville"</b>					
Tarifs HT	<b>1 parution à la semaine</b>	<b>2 parutions (- 30%)</b>	<b>3 parutions (- 30%)</b>		
	300 €	420 €	630 €		
GUIDE "CHEVAL"					
Tarifs HT	<b>4e de couverture</b>	<b>3e de couverture</b>	<b>2e de couverture</b>	<b>Page intérieure</b>	<b>Demi-page (fin de magazine)</b>
	1 500 €	1 200 €	1 200 €	800 €	690 €

**DIFFUSION DE FILMS PUBLICITAIRES - tarifs 2025**

Nouveau / prix de lancement Diffusion Ecran Deauville Diffusion film présentation (1 à 2min) sur grand écran intérieur du BIT de Deauville (10 diffusions /jour)					
Tarifs HT	<b>Tarif 12 mois</b>	<b>Tarif Trimestre 1</b>	<b>Tarif Trimestre 2</b>	<b>Tarif Trimestre 3</b>	<b>Tarif Trimestre 4</b>
	1 750 €	250 €	650 €	1 050 €	450 €

## VISITES GUIDEES - tarifs 2025

Tarifs TTC visites individuelles, guidées et thématiques	
Adulte toutes visites (à partir de 18 ans)	7,50 €
Enfant (5-17 ans)	6,50 €
Enfant - de 5 ans	Gratuit

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés les tarifs 2025.

### 21) Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2025-2031

Monsieur le Maire propose de donner un avis défavorable à ce schéma afin qu'un autre terrain que celui de Villerville soit retenu au niveau de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Le conseil municipal émet à l'unanimité des membres présents ou représentés un avis défavorable à ce schéma afin qu'un autre terrain que celui de Villerville soit retenu au niveau de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

### 22) Organisation d'animations : tarifs

Mme GUILLEMETTE Catherine, organisatrice professionnelle d'évènements, a organisée du 01/01 au 03/01/2025 une brocante professionnelle au Garage dont le tarif était de 800 € pour 3 jours.

Mme GUILLEMETTE propose d'organiser à l'Espace Patrick GRAINVILLE (salle numérique et salle des maquettes, préaux et cours), situé 12 rue des Poilus deux brocantes professionnelles :

- La première aura lieu du 19/04 au 21/04/2025 au tarif de 500€
- La deuxième aura lieu du 29/05 au 31/05/2025 au tarif de 500€

Pour ces brocantes professionnelles, les exposants auront accès au site 1 jour avant et 1 jour après (déballage et remballage) les dates définies ci-dessus.

La commune mettra à disposition de Madame GUILLEMETTE gratuitement 4 tentes.

Mme GUILLEMETTE propose également d'organiser le vide-grenier du 14/07/2025, place du Lavoir pour un tarif de 350€.

Les modalités de location seront définies dans une convention.

Mme GUILLEMETTE devra prendre une assurance pour les périodes concernées. Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les tarifs ci-dessus.

### 23) Stationnement : Domaine privé de la commune (parcelle B1 200)

Il est proposé les concessions suivantes pour 2025 :

- Paquebot : 4 places de stationnement pour le personnel saisonnier de l'hôtel restaurant le Paquebot (logé à proximité) du 05/04 au 02/11/25 pour 800€
- Pavillon des Flots (loueur en meublé) : 1 place de stationnement du 05/04 au 02/11/25, les week-ends d'octobre et les vacances de la Toussaint pour 900€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés  
Les 2 concessions.

24) Local du 38 rue du Général Leclerc

Il est proposé de louer le local situé au 38 rue du Général Leclerc à Mme BRUNET Julie pour faire un atelier d'artiste (textile, objets). Elle prendrait le local en l'état (comprenant seulement une pièce principale et des toilettes privatives, les autres espaces sont interdits) avec un bail à titre précaire de 5 mois à partir du 01/04/25, d'un loyer mensuel de 200€. Le 1<sup>er</sup> loyer sera gratuit pour lui permettre de faire des travaux de peinture. Elle devra mettre à son nom les compteurs d'eau et d'électricité.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés cette location.

25) Falaise plaque

Les importants travaux de confortement de la falaise vont bientôt se terminer.

Il est proposé qu'une plaque soit installée sur la promenade, relatant rapidement les travaux, l'inauguration le 04/10/2024 et les financeurs.

Le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La Secrétaire de séance  
Mme Sophie NGUYEN VAN MAI



Le Maire  
Michel MARESCOT

